

Proposition présentée par les députés:

M^{mes} et MM. Christian Brunier, Marie-Paule Blanchard-Queloz, Albert Rodrik, Christian Grobet, David Hiler, Maria Roth-Bernasconi, Laurence Fehlmann Rielle, Charles Beer, Jean Spielmann, Blaise Bourrit, Ariane Wisard, Patrice Plojoux, Pierre-Louis Portier, Claude Aubert, Patrick Schmied, Renaud Gautier, Jeannine de Haller, Mireille Gossauer-Zurcher, Philippe Glatz, Sylvia Leuenberger, Gabriel Barrillier, Dominique Hausser, Stéphanie Ruegsegger, Jacques Jeannerat, Guy Mettan, Françoise Schenk-Gottret, Hugues Hiltbold, Alain Charbonnier, Alain Etienne, Janine Hagmann et Alberto Velasco

Date de dépôt: 8 janvier 2002

Messagerie

Proposition de résolution sur la votation « pour l'adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations Unies (ONU) »

Considérant:

- le rôle indispensable de l'ONU, même s'il est largement perfectible, dans le chaos international que nous connaissons ;
- le fait que l'ONU est la seule tribune internationale ouverte à pratiquement toutes les nations ;
- que ses buts sont le maintien de la paix et l'encouragement au règlement pacifique des conflits, le rapprochement des peuples, la consolidation du respect des droits humains et des libertés fondamentales, la

reconnaissance du rôle de la femme dans la société, la promotion de la démocratie, les progrès sociaux et culturels, la préservation des ressources naturelles dans le cadre du développement durable ;

- l'importance du respect du droit international et de l'application des conventions adoptées par l'assemblée de l'ONU ;
- le rôle de notre pays et notamment de Genève comme signataire, dépositaire et responsable de l'application de la Convention de Genève ;
- le rôle trop effacé d'observateur de la Suisse à l'ONU, qui ne correspond plus au contexte d'engagement politique actuel ;
- la présence officielle de la Suisse, son rôle et son engagement dans les organisations internationales spécialisées de l'ONU (OMS, OIT, HCR, UNESCO, OMPI, OMM, FAO, UNICEF, etc.) ;
- la situation de Genève, ville internationale qui a accueilli la Société des Nations (SDN) en 1918, puis le siège européen des Nations Unies en 1945 ;
- les actions fondamentales des organisations non-gouvernementales qui gravitent nécessairement autour de l'ONU ;
- le rôle accru des instances internationales dû à la mondialisation ;
- l'initiative populaire fédérale « pour l'adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations Unies (ONU) », qui sera soumise au peuple le 3 mars prochain.

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève :

- soutient l'initiative « pour l'adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations Unies (ONU) » ;
- recommande aux citoyennes et citoyens de voter OUI le 3 mars 2002 à cette initiative ;
- fait connaître sa position, notamment par la publication de cette résolution sur le site Internet de l'Etat et dans la Feuille d'Avis Officielle.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Comme vous le savez, une initiative populaire pour l'adhésion de la Suisse à l'ONU a été lancée en date du 8 septembre 1998. Le peuple et les cantons seront appelés à se prononcer sur cette initiative le 3 mars prochain. Cette nouvelle occasion pour notre pays d'adhérer à l'ONU mérite une attention et un engagement concret particulier afin que la Suisse fasse entendre sa voix officiellement dans cette instance internationale.

Nous vous rappelons que lors de la votation populaire de 1986, le peuple suisse a refusé l'adhésion. Ce refus avait principalement été motivé par la crainte que la Suisse ne perde sa neutralité. Pourtant, la neutralité n'est pas un obstacle à l'adhésion de la Suisse. Plusieurs pays neutres appartiennent aux Nations Unies et leur neutralité est reconnue par l'ONU. Dans son message du 4 décembre 2000, le Conseil fédéral rappelle que la Suisse peut se rallier sans réserve aux objectifs de la Charte des Nations Unies et en poursuivre la réalisation avec l'ONU : « elle peut se conformer aux dispositions de la Charte sans renoncer à sa neutralité »¹.

La Suisse est déjà très largement engagée dans le système des Nations Unies. Elle est membre de la quasi-totalité des organisations spécialisées de ce système. Aujourd'hui, la participation de la Suisse en qualité d'observateur dans les organes politiques où se prennent les décisions est insuffisante et ne lui permet pas de faire valoir ses intérêts de manière optimale. L'adhésion à l'ONU clarifiera la situation de la Suisse: toutes les restrictions liées au statut d'observateur seront caduques; les possibilités de participation seront optimisées. Actuellement, les vraies discussions qu'elle peut avoir ne se font que dans les couloirs puisque son statut d'observateur la prive du droit de vote en assemblée générale !²

¹ FF 2001 p. 1118.

² « Participer à tous les niveaux d'une organisation, sauf à ses organes principaux, est une mauvaise politique », Message du Conseil fédéral, FF 2001, p. 1118.

Depuis l'éclatement du monde bipolaire, la Suisse a perdu peu à peu le rôle de médiateur et de bons offices qu'elle exerçait entre les blocs. Sa non-appartenance à l'organisation universelle est devenue un handicap puisque d'autres pays membres des Nations Unies (Norvège, Hollande, Allemagne, etc.) l'ont remplacée dans cette mission précisément grâce à leur présence active au sein des Nations Unies.

L'adhésion à l'ONU soulignera la volonté de la Suisse de participer à la politique internationale dans un esprit de solidarité et d'influer sur les développements mondiaux. Aujourd'hui, l'ONU est la seule organisation véritablement universelle. Près de 100 % de la population mondiale y est représentée. Deux Etats seulement ont le statut d'observateur (l'autre étant le Vatican !), alors que 189 en sont membres. Avec son système institutionnel particulier, la richesse de sa culture et de son histoire et sa tradition humanitaire, la Suisse a de nombreuses raisons d'adhérer à la seule organisation à même de mettre en place les conditions d'une paix durable : réduire la pauvreté et soutenir la démocratie et la tolérance entre les peuples.

L'ONU n'est pas parfaite, loin de là. Cependant, malgré les difficultés, elle joue un rôle indispensable, notamment dans le cadre du maintien de la paix, de l'encouragement au règlement pacifique des conflits, de la promotion de la démocratie et de la préservation des ressources naturelles dans le cadre du développement durable. Ces dernières années, l'ONU a tenté d'augmenter son efficacité. A l'avenir, elle est appelée à jouer un rôle encore plus important en raison du rôle accru des organisations multilatérales dû à la mondialisation. Par le processus de réforme continue qu'elle a engagé, l'ONU s'efforce de réduire ses faiblesses actuelles.

Depuis la chute du mur de Berlin en 1989 et à l'aube du XXI^e siècle, la Suisse se voit confrontée à des problèmes multiformes et totalement nouveaux qui concernent aussi bien l'intérieur du pays que ses relations avec son voisinage et qui nécessitent des solutions nouvelles, mises en œuvre par l'assemblée des nations.

La Suisse ne peut plus considérer qu'elle est une île au milieu de l'océan. Qu'on le veuille ou non, notre histoire fait partie de l'histoire du monde.

De plus, Genève est une ville internationale de longue tradition, puisqu'elle a hébergé la Société des Nations en 1918. Elle accueille les organisations internationales, aidée en cela par la Confédération et plusieurs de ses départements et tout particulièrement par celui des affaires étrangères. Les outils qu'elle a à sa disposition doivent lui permettre de maintenir, voire d'élargir cet accueil et de garder son ouverture sur le monde. Genève est le deuxième siège des Nations Unies par ordre d'importance. La Genève

internationale est une source d'enrichissement culturel, social et politique. Elle offre aussi une plate-forme importante à notre politique étrangère et a un impact économique substantiel dans toute la région lémanique. Il est indispensable que la Suisse complète son rôle d'Etat hôte par le statut de membre de l'ONU pour mieux défendre ses intérêts dans ces domaines.

Ne craignons pas d'élargir notre horizon, osons le pari de la participation, et apportons à l'ONU notre propre expérience de la démocratie et de la médiation, nos capacités de dialogue, notre souci de la préservation des ressources naturelles.

Aujourd'hui, à quelques semaines de la votation populaire, nous considérons que le Grand Conseil doit, comme par le passé³, affirmer son soutien au processus d'adhésion de la Suisse à l'ONU, en encourageant les citoyennes et citoyens à voter OUI, le 3 mars 2001, à cette initiative.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les député-e-s, à faire bon accueil à cette résolution.

³ Résolution 382, votée par le Grand Conseil le 3 décembre 1998.